



Mon ex roule sans permis avec mon fils ??????

Par **ROSEDESABLES**, le 17/09/2008 à 15:49

MON EX N A PAS LE PERMIS DE CONDUIRE MAIS MALGRE CA IL SE PERMET DE ROULER EN VOITURE AVEC MON FILS DE 4 ANS!!!!!! IL N A PAS L INTENTION DE LE PASSER CAR CA FAIT 20 ANS QU IL AGIT AINSI mQUELLES DEMARCHES PUIS-JE EFFECTUEES ET AUPRES DE QUI AFIN DE L EMPECHER DE CONTINUER CAR C EST DE L INCONSCIENCE J EN SUIS MALADE ET SURTOUT SI PAR MALHEUR IL DEVAIT ARRIVER QUELQUE CHOSE QU EST CE QUE J ENCOURS EST CE QU ON POURRAIT M ENLEVER MON FILS mJE NE VOUDRAIS ME RETROUVER DEVANT UN TRIBUNAL OU LE RISQUE DE PERDRE MON FILS A CAUSE DE LUI MERCI DE ME REPONDRE CAR LE DENONCER A LA POLICE IL SAURA QUE C EST MOI CAR IL N Y A QUE LA FAMILLE PROCHE QUI EST AU COURANT JE VOUS EN SUPPLIE AIDEZ MOI MERCI INFINIMENT

Par **jeetendra**, le 17/09/2008 à 17:24

bonjour, rouler sans permis est un délit puni de 7 ans de prison et de 75 000 euros d'amende en cas d'accident corporel, la non assurance, en cas de controle l'immobilisation du véhicule, des amendes, une peine de prison, surtout qu'il met en danger en plus de sa vie, la vie de votre enfant, à moins de saisir le juge afin que soit préservé l'intégrité de votre enfant, je ne vois pas à l'amiable ce que vous pourrez faire, cordialement

Par **ROSEDESABLES**, le 17/09/2008 à 17:31

MERCI D AVOIR REPONDU MAIS QU EST CE QUE J ENCOURS MOI SI IL VENAIT A SE FAIRE ARRETER AVEC MON FILS RASSUREZ MOI PERSONNE NE M ENLEVE MON FILS OU LE PLACER EN ME RENDANT RESPONSABLE DU FAIT DE SAVOIR

Par **lawyer 57**, le **17/09/2008 à 17:48**

Bonsoir rnrnpour ma part je pense que vous n'avez pas de risque direct à voir votre fils placé au motif que votre ex roule sans permis de conduire.rnle véritable risque pèse sur votre fils et les autres usagés de la route qui croisent le chemin de votre ex.rnJe pense également qu'à défaut pour lui de comprendre, vous devez refuser de lui remettre l'enfant lorsqu'il vient le chercher en voiture.rnEnfin réfléchissez à ce qui est le mieux : Faire peser ce risque en conscience à votre fils, ou voir votre ex avoir des ennuis avec la police en raison de son comportement irresponsable??

Par **jeetendra**, le **17/09/2008 à 18:17**

re-bonsoir, pourquoi comme le souligne mon confrere lawyer57 voulez qu'on vous enlève votre enfant, c'est pas comme ça que ça se passe, par contre votre fils risque sa vie en cas d'accident, saisissez le juge aux affaires familiales afin qu'il ne puisse plus bénéficier d'un droit de visite et d'hébergement à l'avenir, il en va de l'intérêt de votre enfant.rnrnPar contre votre relation avec votre ex va sérieusement se dégrader après cela, vous pouvez vous faire assister d'un avocat pour la procédure meme si ce n'est pas obligatoire, personnellement je vous le conseille, surtout qu'il va falloir agir en urgence, appeler également le 119 ils vous indiquerons la démarche à suivre et vous assisterons, tenez bon, bonne soirée à vous

Par **ROSEDESABLES**, le **17/09/2008 à 19:47**

MERCI BEAUCOUP A TOUS

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2008 à 21:33**

Bonjourrnrendez vous au commissariat. rnrnexpliquez votre situation en précisant bien que vous ne souhaitez pas que votre nom soit divulgué par peur de représaille.rnrnils se chargeront d'effectuer un contrôle routier "aléatoire".rnrnVous n'aurez plus qu'à dire à votre mari : "je t'avais prévenu !! "rnrnRestant à votre disposition.

Par **ROSEDESABLES**, le **17/09/2008 à 21:41**

BONSOIR rn J AVAIS PENSE A CETTE SOLUTIONrnMAIS SI VOUS ME DITES QUE MON

NOM N APPARAÎTRA NUL PART JE VAIS LE FAIRE CAR LA VIE DE MON FILS OU L
INCONSCIENCE DE SON PÈRE Y A PAS PHOTO rnJE VOUS REMERCIE INFINIMENT
POUR VOTRE AIDE rnUN GRAND MERCI A TOUTE L EQUIPE VOUS ETES GENIAL
rnENCORE UNE FOIS UN GRAND MERCI ET BONNE CONTINUATION rncCORDIALEMENT

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2008** à **21:47**

Bonsoir, votre nom n'apparaîtra pas puisque vous ne portez pas plainte. Vous dénoncez juste un comportement dangereux; ainsi votre mari prendra peut être conscience en passant devant le tribunal des conséquences graves qu'il aurait pu engendrer. Si votre mari persiste n'hésitez pas à répéter l'opération. Les policiers se feront une joie d'intervenir surtout si un enfant est à bord du véhicule. Restant à votre disposition.

Par **ROSEDESABLES**, le 17/09/2008 à 21:53

JE VAIS SUIVRE VOTRE CONSEIL MERCI rnSINCEREMENT MERCI

Par **citoyenalpha**, le 17/09/2008 à 21:55

avec plaisir rnrnBon retour à la quiétude.rnrnRestant à votre disposition.

Par lorrainos, le 04/07/2016 à 12:41

[illegible]